

Documenta

Quelques documents concernant Jean-Baptiste L'Écuy Abbé de Prémontré et Général de l'Ordre

La vie du dernier abbé général résidant à Prémontré a été étudiée avec soin par Berthe Ravary, qui publiait en 1952 son magnifique *Prémontré dans la tourmente révolutionnaire. La vie de J.-B. L'Écuy, dernier abbé général des Prémontrés en France (1740-1834)*¹. Notre propos est de publier ici quelques documents conservés dans les archives de l'abbaye prémontrée de Strahov, qui nous ont été aimablement communiqués par le cher PhDr Karel Dolista, inlassablement dévoué à l'Ordre de Prémontré. Les documents ont probablement été confiés à l'abbaye de Strahov lorsque les exécuteurs testamentaires de l'abbé L'Écuy y déposèrent son cœur. Toutefois, cette édition n'aurait pas été possible sans l'aide du responsable de la Bibliothèque de l'Abbaye de Strahov, le Confrère Dr Evermode Gejza Šidlovský, qui a effectué de patientes recherches afin de me permettre d'indiquer les références des documents ici publiés².

Le lecteur quelque peu habitué à fréquenter les listes de noms de religieux sait quelles difficultés l'historien rencontre dans l'identification de personnes parfois très peu connues et dont la vie a été encore moins documentée. Me trouvant dans cette inconfortable situation, je me suis tourné vers Monsieur Xavier Lavagne d'Ortigue qui est, sans conteste, le plus grand et le plus compétent historien des Prémontrés français du XVIII^e siècle. Grâce à ses connaissances et à son indéfectible amitié, il

¹ B. RAVARY, *Prémontré dans la tourmente révolutionnaire. La vie de J.-B. L'Écuy, dernier abbé général des Prémontrés en France (1740-1834)*, Paris, 1952.

² On trouvera les références des documents ainsi abrégées: NA, ŘP Strahov, listiny, i.č., pour Národní Archiv Praha [Archives Nationales Prague], Řád Premonstrátů Strahov [Ordre de Prémontré Strahov], listiny [diplôme], i.č. [numéro d'inventaire]. On trouvera également le terme: pozůstalosti [héritage].

a bien voulu mettre à ma disposition les renseignements indispensables à la création des notices permettant d'identifier les personnes plus ou moins connues, qui interférèrent dans certains épisodes de la vie de Jean-Baptiste L'Écuy.

Jeunesse et formation

Né et baptisé le 3 juillet 1740, à Yvois-Carignan dans les Ardennes françaises, à quelques kilomètres de l'actuelle frontière avec la Belgique, Jean-Baptiste L'Écuy était fils de Martin L'Écuy et de Margueritte Lambert. Il eut pour parrain Jean-Baptiste Husson, «marchand de cette ville» (Carignan), et pour marraine Martine Rouëlle³.

Carignan fait alors partie de l'évêché de Trèves. Les habitants de Carignan sont encore appelés les Yvoisiens car jusqu'en 1662, cette ville était connue sous le nom d'Yvois. Elle fut annexée par la France en 1659, en application de l'article xxxviii du traité des Pyrénées. En 1662, le territoire d'Yvois, correspondant approximativement à l'actuel canton de Carignan, fut érigé en duché de Carignan par Louis XIV au profit d'Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, prince de Carignan en Piémont⁴. La ville perdit alors son nom d'Yvois, pour devenir Carignan. La famille de Savoie a conservé le duché jusqu'en 1751, date à laquelle celui-ci fut vendu à Louis Jean Marie de Bourbon, duc de Penthièvre. La fille de ce dernier reçut ce duché en dot lorsqu'elle épousa Philippe d'Orléans dit Philippe-Égalité (1747-1793) qui en fut le dernier possesseur. À la veille de la Révolution de 1789, le duché comptait environ 9000 habitants.

Fréquentant la petite école annexée au chapitre collégial, Jean-Baptiste L'Écuy y fit sa première communion le 18 avril 1751⁵ et reçut, trois mois plus tard, la première tonsure cléricale dans la collégiale d'Yvois-Carignan, le 14 juillet 1751⁶, des mains de Mgr Johann Nikolaus von

³ Nous connaissons les noms des parrain et marraine grâce à un «Extrait des Registres des baptêmes de la paroisse de Carignan, diocèse de Trèves, généralité de Metz», conservé dans les Archives de l'abbaye de Strahov, sous la cote: NA, ŘP Strahov, pozůstalosti, kart. č. 4.

⁴ Carignano est une commune de la province de Turin en Piémont.

⁵ Cf. B. RAVARY, *op. cit.*, p. 16.

⁶ Ce détail nous est connu grâce à l'attestation délivrée par le secrétaire et sacriste de l'évêque: NA, ŘP Strahov, pozůstalosti, kart. č. 4.

Hontheim⁷, évêque titulaire de Myriophytos et auxiliaire de l'archevêque de Trèves, Mgr Franz Georg von Schönborn⁸.

Une fois ses études secondaires achevées, Jean-Baptiste L'Écuy forma le projet d'entrer dans le chapitre collégial d'Yvois-Carignan. Il y fut reçu le 6 janvier 1758 et, le 30 du même mois, il gagnait Paris où il entra au séminaire du Saint-Esprit, situé sur la Montagne Sainte-Geneviève⁹.

Le 19 octobre 1759, Jean-Baptiste L'Écuy était admis à l'abbaye de Prémontré en qualité de postulant¹⁰. Il fit profession le 30 mars 1761¹¹ entre les mains de Pierre-Antoine Parchappe de Vinay¹². Revenu à Paris, le 25 août 1761, il résida au collège prémontré de Sainte-Anne¹³, rue Hautefeuille, afin de fréquenter la Sorbonne¹⁴. Il reçut les quatre ordres mineurs, le 15 septembre suivant¹⁵ et fut ordonné sous-diacre, le 5 juin 1762, dans la chapelle privée de Mgr Christophe de Beaumont du Repaire¹⁶, archevêque de Paris, puis ordonné diacre dans la même chapelle et par le même prélat, le 19 mars 1763¹⁷.

⁷ Né à Trèves le 27 janvier 1701, prêtre le 22 mai 1728, nommé auxiliaire de Trèves le 2 décembre 1748, ordonné évêque titulaire de Myriophytos le 16 février 1749, mort à Trèves le 2 septembre 1790. Johan Nikolaus von Hontheim est connu sous le nom de Iustinus Febronius. Docteur en droit canonique de l'université de Louvain, il fut auteur, sous ce nom d'emprunt, de nombreux ouvrages en faveur de la Réforme catholique.

⁸ Né le 15 juin 1682 à Mayence, nommé évêque de Trèves le 7 septembre 1729, ordonné prêtre le 18 octobre 1729, nommé en sus évêque de Worms le 11 août 1732, mort archevêque de Trèves le 18 janvier 1756.

⁹ Cf. B. RAVARY, *op. cit.*, pp. 18-19.

¹⁰ Cf. *Ibid.*, p. 24.

¹¹ Cf. *Ibid.*, p. 27.

¹² Pierre-Antoine Parchappe de Vinay, abbé de Prémontré, de 1758 à 1769. Cf. J.B. VALVEKENS, «De electione Abbatum Generalium Augustini de Rocquevert (1740), Brunonis de Bécourt (1741), Antonii Parchappe de Vinay (1758)», *An. Praem.*, t. XLVIII (1972) pp. 373-384; X. LAVAGNE D'ORTIGUE, «L'élection de P.-A. Parchappe de Vinay, 27 février 1758», *An. Praem.*, t. LIX (1983) pp. 288-315.

¹³ Cf. X. LAVAGNE D'ORTIGUE, «Un règlement pour des étudiants de l'ordre de Prémontré en 1787», *An. Praem.*, t. XLII (1966) pp. 337-341; J. FRITSCH, «Le collège des Prémontrés à Paris, rue Hautefeuille», *Actes du 7^e Colloque du C.E.R.P.*, Amiens, 1984, pp. 104-109; B. ARDURA, *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France, des origines à nos jours. Dictionnaire historique et bibliographique*, Paris, 1993, pp. 410-412.

¹⁴ Cf. B. RAVARY, *op. cit.*, p. 28.

¹⁵ *Ibid.*, p. 31.

¹⁶ Né le 26 juillet 1703 au Château de la Roque, ordonné prêtre le 9 juin 1734, nommé évêque de Bayonne le 17 novembre 1741, nommé à Vienne 23 août 1745, transféré à Paris 19 septembre 1746, mort le 12 décembre 1781.

¹⁷ Les attestations d'ordinations sont conservées sous la côte: NA, ŔP Strahov, pozůstalosti, kart. č. 4.

Jean-Baptiste L'Écuy reçut, enfin, le sacerdoce dans la même chapelle, le 22 septembre 1764, des mains du vicaire général Mgr Henry Hachette des Portes¹⁸, évêque titulaire de Cydonia.

Il obtint le baccalauréat¹⁹ en théologie de l'Université de Paris, par diplôme du 25 janvier 1765, la licence²⁰ en théologie par diplôme du 26 février 1770, et le doctorat²¹ en théologie par diplôme du 20 mars 1770.

Prieur du Collège Sainte-Anne de Paris

À la fin de l'année 1775, le prieur du collège de la rue Hautefeuille, François Duboc²², mourut. Le général Guillaume Manoury²³ promut à cette fonction Jean-Baptiste L'Écuy²⁴ qui fut bientôt doté d'une rente perpétuelle par le Roi. À cet effet, le 25 février 1776, Louis XVI signait ce brevet²⁵ de pension sur l'abbaye de Beaulieu²⁶:

¹⁸ Né dans le diocèse de Reims en 1712, nommé auxiliaire de Reims le 31 août 1753 sans être consacré, évêque titulaire de Cydonia le 21 juillet 1755, consacré le 31 août 1755, transféré au diocèse de Glandèves le 22 juin 1772, mort à Bologne en 1798.

¹⁹ NA, *RP Strahov*, listiny, i.č. 597.

²⁰ NA, *RP Strahov*, listiny, i.č. 596.

²¹ NA, *RP Strahov*, listiny, i.č. 598.

²² François Duboc, profès de l'abbaye de Prémontré, docteur en théologie de la faculté de Paris, apparaît pour la première fois à Prémontré en janvier 1741. En 1743, il est prieur claustral de l'abbaye d'Hermières. Prieur-curé de Rennemoulin, cure appartenant à l'abbaye d'Hermières – on y trouve sa première signature le 24 octobre 1749 –, il prit possession de son bénéfice le 2 novembre 1749. Le 30 mars 1757, il permuta sa cure avec le prieuré simple sans résidence ni charge d'âmes, de Saint-Gildard de Haute-Perche dans la paroisse de Chauvay, au diocèse de Nantes, qui appartenait à l'ordre de Saint-Augustin. Il résigna ainsi sa cure en 1757, en faveur de Guillaume Manoury dont la première signature atteste le 6 juin qu'il était desservant, mais déjà prieur-curé le 30 juillet suivant. François Duboc devint, en 1761, à la mort de Louis Grisard, prieur du prieuré simple de Prunesac au diocèse de Bourges, avant de devenir prieur du collège Sainte-Anne de Paris. Il fut l'un des compromisaires lors de l'élection de 1758 où fut élu Antoine Parchappe de Vinay et lors de l'élection de 1769 qui vit le triomphe de Guillaume Manoury, élu avec 9 voix sur 11 compromisaires, une voix allant à Duboc lui-même et une autre à Méallet. Décédé en 1775, François Duboc fut remplacé à la tête du collège Sainte-Anne de Paris par Jean-Baptiste L'Écuy.

²³ Guillaume Manoury, abbé de Prémontré, de 1769 à 1780. Cf. J.B. VALVEKENS, «De electione Abbatis Generalis G. Manoury, anno 1769», *An. Praem.*, t. L (1974) pp. 247-253.

²⁴ Cf. B. RAVARY, *op. cit.*, p. 66.

²⁵ NA, *RP Strahov*, listiny, i.č. 595.

²⁶ Cf. B. ARDURA, *Abbayes, prieurés ...*, *op. cit.*, pp. 95-98.

Brevet de pension sur l'Abb[ay]e de Beaulieu p[ou]r le S^r l'Écuy.
 Aujourd'huy vingt cinquième du mois de février mil sept cent soixante seize, le Roy étant à Versailles voulant favorablement traiter le S^r Jean Baptiste L'Écuy prêtre du diocèse de Trèves Sa Majesté lui a accordé et fait don sur les fruits en revenus de l'abbaye régulière de Beaulieu ordre de Prémontré diocèse de Troyes qu'elle vient d'accorder à Dom de Thaas²⁷, Prieur de lad[ite]. abbaye en la forme de six mille livres de pension annuelle en viager laquelle Elle veut lui être dorénavant payée et délivrée tant par le d[it] Dom de Thaas que par ceux qui possèderaient après lui lad[ite] abbaye: M'ayant Sa majesté commandé d'en expédier le présent brevet qu'elle a pour assurance de sa volonté signé de sa main, et fait contresigner par moi Ministre Secrétaire d'État et de ses Commandements.

Louis

Lamoignon²⁸

L'élection à l'abbaye de Prémontré

Après la mort de l'abbé général Guillaume Manoury, le 18 juillet 1780, Louis XVI nomme les Commissaires²⁹ chargés de le représenter à l'élection de l'abbé de Prémontré:

De par le Roy
 Chers et bien a[im]és, ayant été informé du décès du S. Guillaume Manoury, Abbé général de votre ordre, nous avons bien voulu vous donner à cette occasion des marques de la continuation de notre protection, en vous accordant sur la prière que vous nous avés faite, la permission de vous assembler pour procéder à l'élection d'un nouvel Abbé de Prémontré; et nous vous faisons cette lettre pour vous dire que vous pouvez librement procéder à ladite élection dans les formes ordinaires et suivant les règlements et constitutions de votre ordre: et d'assembler à cet effet les abbés, prieurs et religieux qui ont droit d'y assister le 18 de ce mois; auquel jour nous avons mandé à notre a[im]é et loyal Conseiller en nos Conseils le S. Archevêque et Primat de Narbonne, Commandeur de notre ordre du St. Esprit et à notre aussi a[im]é et léal Conseiller en nos Conseils le S. Le Peletier, Intendant et Commissaire départi pour l'exécution de nos ordres en la généralité de

²⁷ Louis Duval de Thaas, fut effectivement abbé régulier de Beaulieu, à partir de 1777 et jusqu'en 1780.

²⁸ Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, né le 6 décembre 1721 à Paris, où il a été guillotiné le 22 avril 1794, fut magistrat, botaniste et homme d'État. Il fut secrétaire d'État à la maison du Roi, entre 1775 et 1776. En outre, il fut l'un des défenseurs de Louis XVI à son procès.

²⁹ Ce document est conservé dans les Archives de l'abbaye de Strahov: NA, ŘP Strahov, pozůstalosti, kart. č. 4.

Soissons, de se trouver à votre assemblée pour en qualité de nos Commissaires tenir la main à ce que ladite élection se fasse avec une entière liberté de suffrages et dans toutes les règles requises. Vous enjoignons d'avoir en tout ce que les S^{rs} Commissaires vous diront de notre part la même créance que vous auriez en notre propre personne. Car tel est notre bon plaisir.
Donné à Versailles le 6 7bre 1780

Louis

Dans sa biographie de Jean-Baptiste L'Écuy, Berthe Ravary écrit: «Grâce à un manuscrit des archives de l'Aisne, relatif à l'élection de D. de Roquevert, en 1741, on peut se figurer, sans trop de peine, les différentes phases de celle de 1780»³⁰, celle de Jean-Baptiste L'Écuy. Les Archives de l'abbaye de Strahov possèdent le procès-verbal³¹ de l'élection du dernier abbé résidant à Prémontré, tenue dans l'abbaye chef-d'ordre, le 18 septembre 1780. En voici le texte:

*Procès-verbal d'Élection et Nomination de Messire Jean-Baptiste L'Écuy à l'abbaye Chef et Général de l'ordre de Prémontré, du 18 7^{bre} 1780.
Aux feuilles de M^e Gandelot No[tai]re à Coucy.*

L'an mil sept cent quatre vingt

Le lundi Dix huit Septembre Neuf heures du Matin en présence de Nous Charles Jean François Garot et Jean François Gandelot Notaires Royaux et apostoliques du diocèse de Laon Résidents en la Ville de Coucy soussignés mandés en l'abbaye et chef d'ordre de Prémontré vacante par la mort de Messire Guillaume Manoury, au sujet de l'Élection à faire d'un autre abbé Chef et Général dudit ordre, en conséquence de l'Indiction qui nous a été représentée en datte du Six Septembre présent mois, pour lejourd'huy. La Messe du St Esprit a été pontificalement Célébrée par le Révérend Père Jean Baptiste Dufresne³² abbé de Floreffé. Dans le chœur de l'Église de ladite abbaye, à laquelle le Très Révérend Père Claude Flamin³³ abbé de Cuissy, le Très Révérend Père Joseph Tholies³⁴ abbé de Domp martin, le Très Révérend Père Bonaventure Daublain³⁵ abbé de Bonne Espérance et le Très Révérend Père Pierre Schmit abbé de Vadgasse³⁶ et où le Révérend Père prieur et tous les Religieux Chanoines Réguliers dudit ordre présents ont Communié de la main de Mondit Seigneur abbé de Floreffé et ensuite,

³⁰ Cf. B. RAVARY, *op. cit.*, p. 90.

³¹ NA, RP Strahov, pozůstalosti, kart. č. 4.

³² Jean-Baptiste Dufresne, abbé de Floreffé, de 1764 à 1791.

³³ Claude Flamin, abbé de Cuissy, de 1764 à 1790.

³⁴ Joseph Tholliez, abbé de Dommartin, de 1742 à 1787.

³⁵ Bonaventure Daublain, abbé de Bonne-Espérance, de 1773 à 1794.

³⁶ Bien qu'abbaye impériale, l'abbaye de Wadgassen fut incorporée dans le royaume de France, en 1766, et fut agrégée peu après à la Circarie de Champagne de l'Ordre de Prémontré. Petrus Schmitt fut abbé de Wadgassen, de 1778 à 1783.

la Cloche d'assemblée ayant été sonnée mesdits Sieurs abbés de Floreffe, de Cuissy, de Domp martin, de Bonne Espérance et de Vadgasse ensemble les Religieux Chanoines Réguliers présents et ci après nommés sont entrés dans la Grande salle Capitulaire ou se tiennent les Chapitres Généraux de l'ordre, y ont pris leurs places suivant leur Rang en présence d'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Monseigneur Arthur Richard Dillon³⁷ archevêque et Primat de Narbonne Président né des États de Languedoc Commandeur de l'ordre du Saint Esprit et de Très haut et très puissant Seigneur Monseigneur Louis Le Pelletier³⁸ Conseiller du Roi en ses Conseils M^e des Requêtes de son hôtel et Intendant de justice police et finance de la Généralité de Soissons. Tous deux commissaires Nommés et Députés par Sa Majesté pour assister à ladite Election et l'himne de Veni Creator ayant été antonnée par Mondit Sieur abbé de Floreffe et chantée par tous les assistants avec le verset et collecte Mondit Sieur abbé de Floreffe a prononcé un Discours en langue Latine pour exhorter les Capitullants à procéder d'une Manière Canonique à l'Élection d'un abbé Chef-Général dudit ordre et faire Choix d'un sujet capable de Bien Gouverner tant au Spirituel qu'au Temporel ladite abbaye et tout l'ordre entier en qualité de Général, après quoi le Serment accoutumé en pareille occasion ayant été par Nousdits Notaires prêté entre les mains de mondit Sieur abbé de Floreffe président il a été fait lecture par le Révérend Père André Batteux secrétaire dudit Chapitre à haute et intelligible voix du douzième chapitre de la quatrième Distinction des Statuts³⁹ concernant l'Élection de l'abbé et Chef d'ordre de Prémontré. Comme aussy Lecture a été faite par Gandelot, l'un de nousdits Notaires à haute et Intelligible voix du catalogue des noms et surnoms de tous ceux qui sont Chanoines Réguliers Profès de ladite abbaye et Constitués dans les ordres sacrés suivant le rang de leur Profession dans le nombre desquels se sont trouvés Présents les Révérends Pères François Demaigre⁴⁰, Nicolas Delsart⁴¹, Jean Baptiste Alexandre Duplessier⁴², Jean

³⁷ Arthur Richard Dillon, né le 14 septembre 1721 à Saint-Germain-en-Laye, fut nommé évêque d'Evreux le 26 septembre 1753, fut transféré à Toulouse, le 2 août 1758, et enfin devint archevêque de Narbonne, le 21 mars 1763. Il mourut à Londres, le 5 juillet 1806.

³⁸ Louis Lepelletier de Mortefontaine (1730-1799), marquis de Montmélian, seigneur de Mortefontaine, Blacy et autres lieux, conseiller du roi, maître des requêtes, intendant de la généralité de Soissons entre 1765 et 1784, avant-dernier prévôt des marchands de Paris.

³⁹ Il s'agit des Statuts publiés en 1630, demeurés en vigueur jusqu'au milieu du XX^e siècle.

⁴⁰ François Demaigre ou de Mauge, ordonné prêtre à Laon le 20 avril 1737. En 1741, sous-prieur et maître des novices. Procureur général de l'Ordre à Paris depuis 1759. Encore en vie en 1787. Ensuite, on ne sait plus rien de lui.

⁴¹ Nicolas Delsart, né vers 1716, fut ordonné prêtre à Laon le 16 avril 1740. Procureur de Prémontré, en 1790 il était paralysé depuis trois ans. Ensuite, on ne sait plus rien de lui.

⁴² Jean Baptiste Alexandre Duplessier, né vers 1710, fut ordonné prêtre à Laon le 20 avril 1737. Il mourut le 5 juin 1784, sous-prieur de Saint-Jean d'Amiens.

Louis Doinville⁴³, Nicolas Chabaille Dauvigny⁴⁴, François Joseph Goffard⁴⁵, Pierre Antoine Regnier⁴⁶, Jean Baptiste Duboisle⁴⁷, François René Pitat⁴⁸, Adrien Lelong⁴⁹, Jean François Mercier⁵⁰, Simon Bricout⁵¹, Pierre Marie Ballin⁵², Jean François Noël⁵³, Evrard Henry Baudelot⁵⁴,

⁴³ Jean Louis Doinville, né à Elbeuf le 17 avril 1713, profès le 2 octobre 1735, diacre à Laon le 21 septembre 1737, on ignore la date de son ordination sacerdotale. Prieur claustral d'Abbecourt en 1740, puis de Joyenval en 1753 ou 1754. Il accompagna souvent les abbés généraux Manoury et L'Écuy lors de visites canoniques. Décédé à Saint-Germain-en-Laye, le 26 prairial an V (14 juin 1797).

⁴⁴ Nicolas Chabaille Dauvigny ou d'Aubigny, né le 6 décembre 1715, profès vers 1740, prêtre à Laon le 19 septembre 1744, prieur claustral de l'abbaye de Prémontré entre 1780 et 1783, puis conventuel à Hermières. Il était encore en vie en messidor an IV (juin 1796), à Favières. On perd alors sa trace.

⁴⁵ François Joseph Goffard ou Goffart, né à Câteau-Cambrasis vers 1727/1730, fut ordonné prêtre à Laon le 22 septembre 1752. Il était prieur-curé de Hanappe entre 1760 et 1778. Envoyé en pénitence à Saint-Gilbert de Neuffontaines le 13 février 1783, il y décéda le 29 octobre 1786.

⁴⁶ Pierre Antoine Regnier, né à Sepmeries dans l'actuel département du Nord, vers 1729/1730, fut ordonné prêtre le 22 septembre 1752. On le trouve conventuel à Bellevaux avant 1763 et encore en 1770, puis procureur de Chambrefontaine en 1771/1772, à Prémontré en 1790 où il mourut le 13 mars 1793.

⁴⁷ Jean Baptiste Duboisle ou Du Boisle, né à Hesdin, à une date inconnue, fut ordonné prêtre à Laon le 1^{er} avril 1752. En 1762, il était prieur-curé de Saint-Martin-lès-Saint-Marien d'Auxerre et l'était encore au 29 avril 1783. Après cette date, on ne sait plus rien de lui.

⁴⁸ François René Pitat, né à Reims vers 1729/1730, fut ordonné sous-diacre à Laon le 22 septembre 1753, mais on ne connaît pas ses dates d'ordinations au diaconat ni au presbytérat. Il desservait la paroisse Saint-Norbert de Prémontré en 1759. Dépensier de l'archimonastrerie, il était malade en 1790 et l'on perd ensuite sa trace.

⁴⁹ Adrien Lelong naquit peut-être à Amiens, à une date inconnue. Sous-diacre à Paris le 21 décembre 1748, on ne connaît pas ses dates d'ordinations diaconale et presbytérale. En décembre 1763, il était prieur-curé de Notre-Dame la d'Hors et prieur claustral de Saint-Marien d'Auxerre. Le 11 octobre 1788, il permuta cette cure pour Saint-Martin-lès-Saint-Marien où il décéda en novembre de la même année.

⁵⁰ Jean François Mercier naquit vers 1726/1728 en un lieu qui nous est inconnu. Il reçut tous les ordres à Paris entre 1748 et 1750, à l'exception de la prêtrise reçue à Laon le 1^{er} avril 1752. De 1758 à 1792, il fut prieur-curé d'Holnon, cure de l'abbaye de Vermand. Nous ne trouvons plus qu'une seule mention de ce religieux dans un acte d'état-civil d'Holnon, en date du 24 nivôse an III (13 janvier 1794) ainsi rédigé: «à la place du citoyen J.F. Mercier, officier public, indisposé ...».

⁵¹ Simon Bricout, né à Notre-Dame de Bethencourt au diocèse de Cambrai, fut ordonné prêtre à Paris le 16 juin 1753. Professeur de philosophie en 1758, on perd sa trace après 1780.

⁵² Pierre-Marie Ballin, né à Paris le 21 février 1734, reçut les quatre ordres mineurs à Paris le 8 juin 1754. Par contre, on ne sait pas quand il reçut les ordres majeurs. Prieur claustral de Saint-André de Clermont, puis de Prémontré, il était en 1780 prieur-curé de Saint-Cartout en l'abbaye alors supprimée de Saint-Paul de Sens. Il mourut à Sens, le 20 juin 1796.

⁵³ Jean-François Noël, né à Sedan le 27 novembre 1732, fut ordonné sous-diacre à Paris le 8 juin 1754, mais on ignore les dates de ses ordinations au diaconat et au

Henry Auguste Lenne⁵⁵, Etienne Vigor⁵⁶, Jean Baptiste Vassant⁵⁷, Charles Eugène Maréchal⁵⁸, Jacob Nouvot⁵⁹, Jacob Bataille⁶⁰, Jean Charles Rogier⁶¹, Isaïe Philibert Dubois⁶², Jean Baptiste L'Écuy⁶³, Jean Henry Bertherand

presbytérat. Il fut prieur claustral de Chartreuse vers 1766, prêta tous les serments exigés par la Révolution et se retira à Fère-en-Tardenois dans l'Aisne, où il mourut le 21 juin 1812.

⁵⁴ Evrard Henry Baudelot, né à Sedan, fut ordonné prêtre à Laon le 18 septembre 1756. Sous-prieur et maître des novices à Hermières en 1764-1766, il était prieur claustral à Dilo en 1767 jusqu'à ce qu'il fût relevé de ses fonctions en 1785, suite à une longue inspection de ses comptes et de ses registres. Il alla vivre alors à Longeville (mais on ne sait précisément quel Longeville) où il se trouvait encore en 1790. On perd alors sa trace.

⁵⁵ Henry Auguste Lenne, né à Valenciennes vers 1732, fut ordonné sous-diacre à Paris le 8 juin 1754, mais on ne connaît pas ses dates d'ordination au diaconat ni au presbytérat. En 1765, il était prieur claustral de Chartreuse; en 1766, il était prieur-curé de la cure de Vermand dans cette abbaye. Il mourut à Vermand le 16 mai 1795.

⁵⁶ Étienne Vigor, né à Paris le 28 mars 1728, profès en 1748, prêtre à Laon le 8 juin 1754, procureur général de l'Ordre à Paris en 1785, reste rue Hautefeuille pendant une bonne partie de la Révolution. Admis en 1805 à Sainte-Perrine de Chaillot, il y décède le 29 novembre 1810.

⁵⁷ Jean Baptiste Vassant, né à Sedan à une date inconnue, reçut la tonsure et les quatre ordres mineurs à Laon le 18 septembre 1756. On ignore la date de son accession aux ordres majeurs. En 1763-1764, il était à Saint-Marien-Notre-Dame-la-Dhors à Auxerre. On perd sa trace après l'élection de 1780.

⁵⁸ Charles Eugène Maréchal, né à Besançon le 21 mai 1731, ordonné diacre à Laon le 18 septembre 1756, on ignore la date de son ordination presbytérale. Prieur claustral de Saint-Jean d'Amiens en 1772, il était encore à Amiens en 1790; c'est là qu'il mourut en prison le 29 janvier 1794.

⁵⁹ Jacques Nouvot, né à Gy le 28 janvier 1733, ordonné diacre à Laon le 18 septembre 1756, fut ordonné prêtre à une date inconnue. Prieur claustral de Lieu-Restauré en 1759-1764, il devint prieur-curé de Macquelines en 1764. On perd sa trace après 1791.

⁶⁰ Jacques Bataille – signe toujours Battaille – né à Reithel vers 1734-1735, reçut la tonsure et les quatre ordres mineurs à Laon le 18 septembre 1756. On ignore la date à laquelle il reçut les ordres majeurs. Prieur-curé de Monceaux près de Pont Saint-Maxence en novembre 1774, il y mourut le 16 mars 1792, âgé d'environ 58 ans.

⁶¹ Jean Charles Rogier, né à Charleville le 27 janvier 1736, profès en 1755, fut ordonné sous-diacre à Laon le 21 septembre 1757. On ignore la date de son diaconat et de son ordination presbytérale. Confirmé prieur claustral de Sept-Fontaines-en-Thiérache par le chapitre national de 1785, il en était le prieur-commissaire en janvier 1787. On perd sa trace après 1791.

⁶² Isaïe Philibert Dubois, né à Guise dans l'Aisne, le 30 novembre 1735, fut ordonné sous-diacre à Laon le 23 septembre 1758, mais on ignore la date de son diaconat et de son ordination presbytérale. Prieur claustral de Bellevaux en 1763-1764, prieur claustral de Prémontré en 1769, il était procureur de l'abbaye de Prémontré en 1770, charge qu'il garda jusqu'à la Révolution. En 1792, il était curé constitutionnel de Festieux dans l'Aisne, on perd ensuite sa trace.

⁶³ Jean Baptiste L'Écuy, né à Ivois-Carignan le 3 juillet 1740, mourut à Paris le 22 avril 1834 et fut enterré au cimetière de l'Ouest ou cimetière Montparnasse; il fut transféré à l'abbaye de Mondaye en 1951.

de Longprez⁶⁴, Jean Baptiste Poncelet⁶⁵, Louis François Flobert⁶⁶, Jean Baptiste Bonnay⁶⁷, Jacob Joseph Brosset⁶⁸, Étienne Lavenue⁶⁹, Charles Huby⁷⁰, Rémi Goru⁷¹, Antoine Joseph Verin⁷², Jean Baptiste Firmin Favez⁷³, Pierre François Louis Joseph Delaire⁷⁴, Jean-Martin Le Duc⁷⁵, Jean Pierrot⁷⁶,

⁶⁴ Jean Henry Bertherand de Longpré, né à Château-Thierry le 23 février 1743, co-novice de Jean-Baptiste L'Écuy, fut ordonné prêtre à Paris le 13 juin 1767. Il fut successivement prieur-commissaire de Licques en 1778 ou 1779, de Valsery en 1782, curé de Montmartre le 18 mai 1802, puis de Saint-Pierre de Chaillot entre 1806 et 1826. Chanoine de Paris, c'est dans cette ville qu'il mourut le 6 juillet 1831.

⁶⁵ Jean Baptiste Poncelet, né à Monthermé le 26 décembre 1742, fut ordonné prêtre à Paris le 4 avril 1767. Prieur-curé des Bréviaires et la Grange-au-Bois en 1783, il était à Versailles pendant la Révolution et s'y maria. Il mourut à Monthermé le 2 janvier 1831, eut un enterrement religieux en présence de son fils et de son gendre.

⁶⁶ Louis François Drausin Flobert, né à Crouy dans l'Aisne, le 5 mars 1738, profès en 1762, prêtre à Laon le 20 septembre 1766, fut prieur-commissaire de Vermand, puis de Valchrétien. Sous la Révolution, il vécut en assermenté à Fère-en-Tardenois dans l'Aisne; lors du Concordat, il devint succursaliste de Juvigny dans l'Aisne. Retiré à Crouy, il y mourut le 17 septembre 1815.

⁶⁷ Jean Baptiste Bonnay, né à Stenay dans la Meuse le 20 août 1740, profès en octobre 1763, ordonné prêtre à Laon le 24 septembre 1768, fut prieur-curé de Vincelottes dans l'Yonne, de 1772 à 1783, puis prieur-commissaire d'Hermières le 21 mai 1783. Emprisonné à Fontainebleau en 1794, libéré il retourne à Hermières. On le retrouve seulement le 1^{er} juin 1809, nommé à la succursale de Vincelottes où il décède le 21 juillet 1821.

⁶⁸ Jean Joseph Brosset, né à Paris le 3 août 1739, fut ordonné prêtre à Laon le 24 septembre 1768. Circateur de Chartreuse en 1790, il desservait l'hôpital Saint-Lazare de Senlis en 1803 et décéda dans cette ville le 1^{er} prairial an XII (21 mai 1804).

⁶⁹ Étienne Lavenue, né à Bussy-en-Othe le 27 juin 1744, fut ordonné prêtre à Paris le 24 septembre 1768. Prieur de l'hôpital de Joigny en 1779, il était en 1802 chapelain de cet hôpital où il mourut le 3 juillet 1813.

⁷⁰ Charles Huby, né à Argentan le 11 août 1746, fut ordonné diacre à Laon le 24 septembre 1768, mais on ignore la date de son ordination presbytérale. Prieur-curé de Leugny en 1776, il mourut à Champs le 23 mars 1820.

⁷¹ Rémi Goru, né à Samoussy le 14 janvier 1746, fut ordonné prêtre à Soissons le 31 mars 1770. Prieur-curé de Pierrelève en 1781, il fut envoyé à Rochefort, sur le «Dunkerque» en 1794, mais fut libéré le 26 août 1795. Il mourut à Samoussy le 16 septembre 1818.

⁷² Antoine Joseph Verin, né à Viesly, au diocèse de Cambrai, vers 1753, fut ordonné prêtre à Laon le 23 septembre 1769. En 1790, il était sous-prieur de l'abbaye de Prémontré. Il mourut à Viesly le 28 vendémiaire an XIV (21 octobre 1805), à l'âge de 62 ans.

⁷³ Jean Baptiste Firmin Favez, né à Amiens le 4 août 1747, fut ordonné prêtre à Laon le 21 septembre 1771. Prieur-curé de Saint-Project en 1785, il mourut à Amiens le 21 juillet 1824.

⁷⁴ Pierre François Louis Joseph Delaire naquit à une date inconnue. Ordonné prêtre à Paris le 11 mars 1769, il était licencié en théologie de la Sorbonne. Prieur-curé de Vincelles en 1775, c'est là qu'il mourut le 4 décembre 1786.

⁷⁵ Jean Martin Le Duc, né à Canionde le 14 avril 1740, fut ordonné prêtre à Laon le 21 septembre 1771. Prieur-curé de Hanappe en 1778-1786, puis de Dorengt, il mourut succursaliste de Beaurain-Flavigny le 5 juin 1814.

⁷⁶ Jean Pierrot, né à une date inconnue, fut ordonné prêtre à Laon le 22 septembre 1770. Prieur-curé de Tarzy en 1781, il mourut succursaliste de Mercin le 13 février 1803.

Jean Pierre Rogelet⁷⁷, Nicolas L'Écuy⁷⁸, Dionisy Florent Jacquart⁷⁹, Bernard Joseph Joannot⁸⁰, Antoine Léon Carpentier⁸¹, Pierre Louis Fiquet⁸², Jean Perrinet⁸³, Nicolas François Gillet⁸⁴, Antoine Daniel De la Croix⁸⁵, Pierre Joseph Emmanuel de la Tour⁸⁶, Lambert Prevosteau⁸⁷, Jean Robital⁸⁸, Jean

⁷⁷ Jean Pierre Rogelet, né à Charleville le 23 février 1748, fut ordonné sous-diacre à Laon le 23 septembre 1769, diacre à une date inconnue et prêtre à Amiens le 23 juin 1772. Prieur-curé de Frasnay-le-Ravier, au diocèse de Nevers, il se déporta en Suisse en 1792. Revenu en France en 1796, il fut alors emprisonné, avant de devenir, au Concordat, succursaliste de Saint-Sulpice-aux-Amognes, dans la Nièvre, où – peut-être – il décéda le 3 ou le 5 février 1812.

⁷⁸ Nicolas L'Écuy, né à Ivois-Carignan le 2 décembre 1747, était prieur-curé de Courtry en 1777. Il mourut curé [doyen] du Châtelet-en-Brie, le 12 janvier 1825. Cf. X. LAVAGNE D'ORTIGUE, «Que savons nous de Nicolas L'Écuy?», *An. Praem.*, t. LXXXVIII (2012) pp. 231-238.

⁷⁹ Denis Florent Jacquart, né à Péronne le 16 décembre 1730, était capucin, prêtre à Ypres en 1754, puis au couvent de La Fère. Il se transféra à Prémontré le 29 décembre 1767. Au Concordat, il fut succursaliste de Taillefontaine, puis d'Ugny. Il mourut à Commenchon le 22 mars 1812.

⁸⁰ Bernard Joseph Joannot, né à Givet le 16 janvier 1748, fit profession le 29 octobre 1769. Ordonné diacre à Laon le 19 septembre 1772, on ignore la date de son ordination presbytérale. Prieur-curé de Douchy-Germaine en juillet 1773, il y demeura jusqu'en 1795. Il mourut à Saint-Brice-sous-Forêt, le 8 mars 1812.

⁸¹ Antoine Léon Carpentier, né à Noyon le 21 mai 1747, fut ordonné prêtre à Laon le 18 septembre 1773. Il était prieur-curé de Dreuil en 1786. Succursaliste de Riencourt, il mourut à Oissy le 6 avril 1808.

⁸² Pierre Louis Fiquet, né à une date inconnue, fut ordonné diacre à Laon le 19 septembre 1772, mais on ignore la date de son ordination presbytérale. Prieur-curé de Moulins-sur-Ouanne, c'est là qu'il mourut en novembre 1783.

⁸³ Jean Perinet ou Perrinet, né à Reims le 22 septembre 1746, fut ordonné prêtre à Laon le 23 septembre 1775. Prieur-curé de Moulins-sur-Ouanne le 14 novembre 1783, il fut envoyé à Rochefort sur le «Washington» et y mourut le 14 octobre 1794.

⁸⁴ Nicolas François Gillet, né à Mézières le 25 janvier 1749, ordonné prêtre à Soissons le 24 septembre 1774, était prieur-curé de Tingy en 1782. Mis en prison durant la Révolution et libéré le 24 septembre 1799, il fut ensuite succursaliste de Bligny-le-Carreau. Il mourut le 24 septembre 1831, mais on ignore le lieu de sa mort.

⁸⁵ Antoine Daniel Delacroix, né à Nesle dans la Somme le 12 octobre 1744, fit profession le 1^{er} septembre 1771. Ordonné diacre à Laon le 19 septembre 1772, on ignore la date de son ordination presbytérale. Docteur en Sorbonne, prieur du collège Sainte-Anne de Paris, après l'élection de Jean-Baptiste L'Écuy à l'abbaye de Prémontré. Secrétaire du conseil de l'abbé général, il devint sous la Révolution troisième vicaire épiscopal de Gobel, évêque constitutionnel de Paris et livra ses lettres de prêtrise le 17 novembre 1793. Marié, il eut recours au cardinal-légat au moment du Concordat et décéda à Paris le 25 avril 1811.

⁸⁶ Pierre Joseph Emmanuel Delatour, né à Etrœungt le 5 janvier 1750, fut ordonné prêtre à Laon le 23 septembre 1775. Prieur claustral et curé de Villers-Cotterêts en 1782, il fut ensuite succursaliste de Corcy et y mourut le 7 novembre 1823.

⁸⁷ Lambert Prevosteau ou Prevosteau, né à Reims le 8 septembre 1751, fut ordonné diacre à Paris le 10 juin 1775, mais on ignore la date de son ordination presbytérale. Prieur-curé de Monceau-le-Vieil-et-le-Neuf en septembre 1788, il fut succursaliste de Coulommès le 1^{er} octobre 1815 et y mourut le 15 juillet 1819.

Jacques Pire⁸⁹, André Batteux⁹⁰, Jean Baptiste Antoine Hedouin⁹¹, Maurice Remy Le Clerc⁹², Jean François Poix⁹³, Romain Joseph Virlez⁹⁴ et Jean Baptiste Adrien le Long⁹⁵ qui tous et chacun en particulier ont Répondu adsum lorsqu'ils ont été Nommés et quant autre le Révérend Père de Tast⁹⁶ abbé de Beaulieu qui avoit été Pareillement invité et Convoqué en conformité des Statuts dudit ordre, Ledit Père Batteux Secrétaire du Chapitre a remarqué et observé qu'il est absent et a dit qu'il avait envoyé ses excuses par sa lettre et missive du Neuf du présent mois, fondées sur une indisposition qui l'oblige de Garder la Chambre et le met hors d'état de voyager et à l'Égard d'autres Religieux et Chanoines Réguliers aussi absents au nombre de Vingt Cinq, Sçavoir les Révérends Pères Jean François Sautreau⁹⁷, Jean

⁸⁸ Jean Robital, né à Sedan vers 1749-1750, fut ordonné prêtre à Laon le 6 avril 1776. Il était à Hermières dès 1777. Il mourut desservant de Châtillon-la-Borde le 29 octobre 1782, à l'âge de 33 ans.

⁸⁹ Jean Jacques Pire, né à Frimay le 24 juin 1752, fut ordonné prêtre à Paris le 21 septembre 1776. Professeur de théologie à l'abbaye de Prémontré, il fut nommé à la cure de la Rosière le 23 mars 1790. Il mourut le 1^{er} décembre 1814 à Séry-Porcien dont il était desservant.

⁹⁰ André Batteux, né à La Neuveville-sous-Saint-Acheul-lès-Amiens le 24 janvier 1750, fut ordonné prêtre à Paris le 1^{er} avril 1775. Nommé (dernier) prieur claustral de l'abbaye de Prémontré en 1783 ou 1784, il mourut à Laon le 17 mai 1812, pensionnaire ecclésiastique, bibliothécaire et employé à la préfecture.

⁹¹ Jean Baptiste Antoine Hedouin, né à Reims le 25 avril 1749, profès en 1774, fut ordonné diacre à Paris le 15 mars 1777, mais on ignore la date de son ordination presbytérale. Après 1777 il fut professeur à l'abbaye de Prémontré. Prieur-curé de Rhetonvilliers, cure de l'abbaye de Vermand, à partir de 1786, il prêta tous les serments exigés par la Révolution, abdiqua et mourut à Rhetonvilliers le 1^{er} décembre 1802. Il est l'auteur des *Principes de l'éloquence sacrée*, Soissons, 1787.

⁹² Maurice Rémi Leclerc, né à Paris le 1^{er} octobre 1749, fut ordonné diacre à Paris le 15 mars 1777, mais on ignore la date de son ordination presbytérale. Il reçut l'investiture canonique pour le prieuré-cure de Hanappe le 1^{er} août 1786. Succursaliste de Pussay en 1822, c'est là qu'il mourut le 20 juin 1824.

⁹³ Jean François Poix, né à Mézières le 8 avril 1754, fut ordonné prêtre à Laon le 19 septembre 1778. Professeur de rhétorique à l'abbaye de Prémontré, nommé au printemps 1790 au prieuré-cure de Chesnois-ès-Rivières au diocèse de Reims, il desservit Novion-Porcien à partir de 1806. C'est là qu'il mourut le 17 mars 1835.

⁹⁴ Romain Joseph Virlez, né à Valenciennes le 23 juillet 1754, fut ordonné prêtre à Laon le 23 septembre 1780. Prieur-curé de Vincelles en décembre 1786, il fut succursaliste de Noisy-sur-Oise de 1816 au 1^{er} février 1835. Ensuite on perd sa trace.

⁹⁵ Jean Baptiste Adrien Lelong, né à Amiens le 11 septembre 1754, fut ordonné prêtre à Laon le 23 septembre 1780. Pourvu du prieuré-cure de Saint-Martin-lès-Saint-Marien d'Auxerre le 6 février 1784, il permuta avec son oncle Adrien Lelong pour la cure de Notre-Dame-de-la-Dhors le 11 octobre 1788. À Auxerre au Concordat, c'est là qu'il mourut le 3 octobre 1840.

⁹⁶ Louis du Val de Thaas, abbé de Beaulieu, de 1777 à 1785.

⁹⁷ Jean François Sautrau ou Sautreau, né en octobre 1703, profès le 2 juillet 1728, était sous-prieur de Joyenval dès 1737, c'est là qu'il célébra son jubilé le 2 juillet 1778 et y décéda toujours sous-prieur le 22 avril 1785.

Baptiste Jadart⁹⁸, Claude Joseph Alexis de Fougères⁹⁹, Marc Antoine Louis Godet¹⁰⁰, Jacob Prosper Piton¹⁰¹, Jean Laurent Mottet¹⁰², Pierre Louis Chefdeville¹⁰³, Jean François Lauman¹⁰⁴, François de Somme Du Fresne¹⁰⁵, François Xavier Devillers¹⁰⁶, Jacques Méallet¹⁰⁷, Claude Daugères¹⁰⁸, Nicolas Lescot¹⁰⁹, Michel Lenglet¹¹⁰, Gilbert Graillot Desmazières¹¹¹,

⁹⁸ Jean Baptiste Jadart ou Jaddart, peut-être prieur-curé de la Haute-Maison en juillet 1751 et décédé à ce poste le 5 mai 1786, à l'âge de 81 ans.

⁹⁹ Claude Joseph Alexis de Fougère ou Fougères, ordonné prêtre à Laon le 5 avril 1738, sous-prieur d'Hermières en 1741, sous-prieur de Saint-Paul de Sens en 1744-1745, à Bellevaux en 1769. On perd sa trace après 1780.

¹⁰⁰ Marc Antoine Louis Godet ou Gaudet, né à Beaucaire vers 1710-1713, ordonné prêtre à Laon le 20 avril 1737, prieur du prieuré simple de Sainte-Marguerite de Fontevilles au diocèse de Reims depuis 1778, résidant à La Ferté-sous-Jouarre, décédé en ce lieu le 24 avril 1796.

¹⁰¹ Pierre Jacques Prosper Piton, né à Paris en 1714, fut ordonné sous-diacre à Laon le 21 septembre 1737, mais on ignore ses dates d'ordinations diaconale et presbytérale. Il décéda prieur-curé de Châtillon-la-Borde, qu'il desservait depuis 1753, le 23 avril 1782.

¹⁰² Jean Laurent Mottet, né à Soissons à une date inconnue, ordonné sous-diacre à Laon le 24 septembre 1735, on ignore la date de ses ordinations au diaconat et au presbytérat. Sa vie nous échappe totalement. Excusé n° 8 en 1769 lors de l'élection de Manoury, il est à nouveau excusé en 1780, sous le n° 8.

¹⁰³ Pierre Louis Joseph Chefdeville, né à Maubeuge le 6 novembre 1716, fut ordonné prêtre à Laon le 1^{er} avril 1741. Prieur-curé de Beaurain, cure génovéfaine, au diocèse de Noyon vers 1760, il refusa de prêter serment sous la Révolution et fut déporté en un lieu que nous ignorons.

¹⁰⁴ Jean François Lauman ou Loman, né à Monthermé, cadet d'un prémontré de l'Antique Rigueur, fut ordonné prêtre à Laon le 30 mars 1743. Déjà proviseur de prémontré en 1756, il était prieur-curé de Pierrelevée en 1758 et c'est là qu'il mourut le 29 mars 1781.

¹⁰⁵ François de Somme Du Fresne, né à Sedan le 31 mai 1721, fut ordonné prêtre à Laon le 18 septembre 1745. Prieur-curé de Marville-les-Bois au diocèse de Chartres, c'est là qu'il décéda le 25 décembre 1803.

¹⁰⁶ François Xavier Devillers ou de Villers, ordonné prêtre à Laon le 18 septembre 1745, fut nommé prieur-curé de Dorengt en avril 1763 et c'est là qu'il mourut le 27 avril 1786.

¹⁰⁷ Jacques Méallet, né à Paris à une date inconnue, fut ordonné prêtre à Amiens le 4 juin 1746. Prieur-curé de Rennemoulin où il succéda à Manoury, il décéda à Paris, le 25 février 1785.

¹⁰⁸ Claude Daugères ou d'Augères, ordonné prêtre à Paris le 9 avril 1746, était déjà prieur-curé de Moulins-sur-Ouanne en 1756 et c'est là qu'il mourut le 15 octobre 1782.

¹⁰⁹ Nicolas François Lescot est un religieux dont on ignore presque tout, sauf qu'il fut exclu de l'élection de Parchappe de Vinay en 1758 et qu'il fut absent aux élections de Manoury en 1769 et de L'Écuy en 1780.

¹¹⁰ Michel Lenglet, né vers 1723-1728 à Paris, fut ordonné prêtre à Laon le 20 septembre 1749. En 1772, il était déjà prieur-curé de Serbonnes au diocèse de Sens et y décéda le 7 floréal an III (27 avril 1795).

¹¹¹ Gilbert Graillot Desmazières, né vers 1723-1726, fut prieur claustral de Bellevaux vers 1764-1765, s'y trouvait encore au 17 décembre 1790. On perd sa trace en janvier 1792, à Montluçon dans l'Allier.

François Adam¹¹², Jean Baptiste Guibert¹¹³, Nicolas Bailly¹¹⁴, Henry Pierre François Quentin Cambronne¹¹⁵, Polycarpe Eustache Alexandre de Saisseval¹¹⁶, Paul Dubois¹¹⁷, Pierre Gaspard Pocet¹¹⁸, Charles Fenien¹¹⁹, Melchior de St Julien¹²⁰ et Jean Baptiste Raux¹²¹, Ledit Révérend Père Batteux, Secrétaire, nous a Représenté Les Excuses qu'ils avoient envoyées pour différentes Causes Contenues en leurs Lettres Missives au nombre de Vingt Cinq mises ès mains de Nousdits Notaires et Icelles Examinées remises audit Secrétaire, en conséquence il a été arrêté qu'il seroit Procédé à ladite Election Tant en absence que présence, après quoi le catalogue scellé, les Vocaux présents au nombre de Cinquante six en état de procéder à ladite Election, Mondit Sieur abbé de Floreffe ayant donné auxdits sieurs abbés de Cuissy, de Domp martin, de Bonne espérance et de Vadgasse ainsi qu'aux Vocaux tous à genoux l'absolution en tel Cas Requis, il a proposé auxdits Vocaux la Voye qu'ils vouloient prendre pour procéder à ladite

¹¹² François Adam, né à Bouconville vers 1731-1737, fut ordonné diacre à Laon le 18 septembre 1756 et prêtre encore à Laon après un long interstice, le 24 septembre 1763. Il était procureur de Dilo en 1767, puis prieur-curé de Bussy-en-Othe. Il était en prison à Joigny au 26 frimaire an II (16 décembre 1793); après, l'on perd sa trace.

¹¹³ Jean-Baptiste Guibert, né à Laroche vers 1732, reçut les quatre ordres mineurs à Paris le 8 juin 1754, mais on ignore les dates de ses ordinations aux ordres majeurs. Prieur claustral de Saint-Gilbert de Neuffontaines depuis 1763 et jusqu'à la Révolution, il mourut à Sens, le 20 octobre 1806.

¹¹⁴ Nicolas Bailly, né à Landrecies à une date inconnue, fut ordonné prêtre à Laon le 24 septembre 1757. Exclu de l'élection de Parchappe de Vinay en 1758, il fut absent lors des élections de 1769 et 1780. Après cette date, on perd sa trace.

¹¹⁵ Henry Pierre François Quentin Cambronne, né au Câteau-Cambrésis vers 1735-1736, fut ordonné diacre à Laon le 23 septembre 1758, mais on ignore quand il reçut l'ordination presbytérale. Prieur-curé d'Eppeville, il y décéda le 15 février 1791.

¹¹⁶ Polycarpe Eustache Alexandre de Saisseval, né à Ignaucourt le 29 mars 1756, fut ordonné diacre à Laon le 20 septembre 1760, mais on ignore la date de son ordination presbytérale. Il fut prieur-curé de Michery, d'environ 1772 à avril 1780. Abbé de Claire-fontaine et curé de Villers-Cotterêts le 23 avril 1780, il décéda à Amiens le 25 avril 1816.

¹¹⁷ Paul Dubois, né à Neufchâtel-sur-Aisne le 10 avril 1730, fut ordonné prêtre à Laon le 24 septembre 1763. On le trouve à Bellevaux en 1790, puis il se retira à Moulins-Engilbert où il mourut le 13 décembre 1814.

¹¹⁸ Pierre Gaspard Pocet, né à Hermeton près Givet le 20 avril 1712, fut ordonné prêtre à Laon le 23 septembre 1769. Prieur-curé de Favières en 1785, il décède curé de Rimogne le 3 mai 1806.

¹¹⁹ Charles Fenien, né à Louvrechy au diocèse d'Amiens, à une date inconnue, fut ordonné prêtre à Laon le 6 avril 1776. On ne possède aucune information sur lui, en-dehors de son absence lors de l'élection de L'Écuy en 1780.

¹²⁰ Jean Marie Melchior de Saint-Julien, né à Montfaucon (Haute-Loire) le 5 janvier 1748, profès le 22 avril 1772, ordonné prêtre à Paris le 24 septembre 1774, fut nommé procureur à Corneux le 27 mars 1787, prieur-commissaire de Saint-André de Clermont le 9 mars 1789. Il était vicaire à Chamalières en 1818-1819. Ensuite on perd sa trace.

¹²¹ Jean Baptiste Raux, né à Amiens le 25 mai 1749, fut ordonné prêtre à Paris le 10 juin 1775. En 1780 et en 1790, il est à Bellevaux, puis succursaliste de Tamnay où il meurt le 19 mai 1825.

Election, celle de l'Inspiration ou celle du Compromis, attendu que celle du scrutin est défendue par les Statuts¹²² de l'ordre, à quoi tous les Vocaux ont Répondu qu'ils s'arrétoient à la Voye du Compromis et ont demandé La Nomination de trois scrutateurs au choix desquels il a été procédé en la Manière accoutumée par Billets que chacun des Vocaux a écrit en Particulier, puis a mis dans un Bénitier à cet effet posé sur la Table de Nousdits Notaires et lesquels billets ayant été ouverts par nous Notaires susdits, il s'est trouvé que les pères Jean Baptiste Duboillé, Henry Auguste Lesue et Jean Baptiste Bonnay ont été Nommés scrutateurs à la pluralité des Suffrages, lesquels ont à l'instant prêté le Serment ordinaire entre les Mains de Mondit abbé de Floreffe, Président, pendant que Nousdits Notaires Bruiloient lesdits Billets après quoy Mondit Sieur abbé de Floreffe ayant proposé auxdits Vocaux de fixer le Nombre des Compromissaires, ils l'ont fixé à Onze de l'avis desdits Sieurs abbés; Ensuite il a été procédé au choix desdits Compromissaires de la même Manière que celle observée cy dessus pour la Nomination des scrutateurs et tous les Billets ayant été mis dans le Bénitier, Nousdits Notaires retirés, les Trois scrutateurs se sont assis, ont compté les Billets trouvés en pareil Nombre que celui des Vocaux, ont examiné et additionné les Suffrages et ledit père Jean Baptiste Duboillé, l'un desdits Scrutateurs a Déclaré que ceux desdits Vocaux qui avoient la pluralité des suffrages pour être Compromissaires étoient le père François de Maugre, Nicolas Delsart, Jean Louis Doinville, Adrien Lelong, Etienne Vigor, Jean Charles Rogier, Isaïe Philibert Dubois, Jean Baptiste L'Ecuy, Jean Henry Berthérand de Longprez, Antoine Daniel de la Croix et Pierre Marie Ballin, Lesquels ont à l'instant prêté le serment accoutumé Entre les Mains de Mondit Sieur abbé de Floreffe Pendant que les Billets contenant les suffrages des Vocaux ont été Brulés par les Scrutateurs; auxquels Compromissaires lesdits Vocaux ont cédé, Transporté, tous et tels pouvoirs qu'ils avoient dans ladite Election d'un abbé de ladite abbaye et Chef Général de l'ordre, sous les Conditions suivantes, Sçavoir qu'ils procédoient incessamment à ladite Élection et que dans la Conférence qu'ils auroient en Commun à l'instant, ils n'emploieroient pas plus de deux heures; que celui qui seroit Élu auroit la pluralité des Voix Relativement au Nombre des Compromissaires en sorte qu'il auroit au moins six Voix de Onze, leur permettant de faire choix et d'Élire un d'entre les Compromissaires et autre personne dudit ordre que Bon leur sembleroit, Enfin qu'ils ne procédoient à ladite Élection qu'ils N'eussent préalablement pris avis des Révérends Pères abbés Présents avec le Respect qui leur est dû, promettant de Reconnaître et Recevoir Celui que lesdits Compromissaires auroient Choisi et Élu pour abbé Chef Général de l'ordre pourvu qu'ils suivissent la forme cy dessus expliquée et les susdits Compromissaires après avoir accepté la

¹²² Cf. *Statuta candidi et canonici Ordinis Praemonstratensis renovata, ac anno 1630 a Capitulo Generali plene resoluta, acceptata et omnibus suis subditis ad stricte observandum imposita*, Distinctio I, caput XII, n° 12.

puissance et autorité qui leur a été donnée du Chapitre à l'Effet de ladite Élection et consenti à toutes les Conditions cy dessus Rappelées, se sont retirés dans la Chambre Tenante à ladite Salle Capitulaire où ils ont été suivis par lesdits Sieurs abbés Présents pour Recevoir d'Eux les avis dont ils pourroient avoir besoin, ainsy que par lesdits Seigneurs Commissaires du Roy pour être présents à leurs actions de même par les Trois Scrutateurs pour être à portée d'Examiner les Billets du scrutin, et par nous Notaires susdits pour Rendre Témoignage de l'entière opération. Donc étant tous entrés et les portes ayant été fermées, lecture a été faite du chapitre *de electione* et ledits Sieurs Compromissaires ont conféré avec lesdits Sieurs abbés dont ils ont pris l'avis. S'en étant ensuite séparés, lesdits Sieurs Compromissaires se sont approchés d'une table sur laquelle il y avoit un Calice et d'où lesdits abbés se sont éloignés et retirés vers les scrutateurs et Nousdits Notaires qui étoient dans un coin de ladite chambre et après avoir par lesdits sieurs Compromissaires conféré secrètement entr'eux pendant environ un quart d'heure, ils ont écrit séparément leur suffrage sur des billets qu'ils ont pliés et l'un après l'autre déposés dans ledit Calice; après quoi, ils ont appelé les trois scrutateurs qui ont examiné lesdits billets et ont dit que l'on pouvoit approcher, parce que le père Jean Baptiste L'Écuy avoit dix Voix et le père Adrien Lelong une Voix¹²³; au moyen de quoy lesdits billets ayant été brulés par lesdits scrutateurs, ils se sont tous retournés ensemble suivis de Nousdits Notaires à ladite Salle Capitulaire où la Communauté étoit demeurée assemblée et ledit Père de Maugre, l'un desdits Compromissaires à cela député par les autres a publié ladite élection et prononcé à haute et intelligible voix ces paroles: Virtute compromissi in nos per hujus Nostrae Praemonstratensis Ecclesiae Canonicos facti, ad ejusdem Nostrae Praemonstratensis ecclesiae abbatem totius ordinis generalem canonicè eligendum ad dictam electionem processimus atque Joannem Baptistam L'Écuy Presbyterum Canonicum expresse Professum dicti ordinis decem vota habuisse Compromissarium Adrianum Lelong unum et propterea Ego Franciscus de Maugre Compromissarius de consensu et voluntate Compromissariorum virtute compromissi in nos facti, Eligo in abbatem Praemonstratensis Totius ordinis et Generalem Dominum Joannem Baptistam L'Écuy, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti Amen.

Après quoy Mondit Sieur abbé de Floreffe président ayant demandé par trois fois audit Sieur Jean Baptiste L'Écuy s'il vouloit consentir et accéder à l'élection qui avoit été faite de sa personne, ledit Sieur Jean Baptiste L'Écuy a répondu autant de fois qu'il acceptait ladite élection, dans l'espérance où il étoit que Dieu lui donneroit la Grâce et les forces nécessaires, et aussitôt Mondit Sieur abbé de Floreffe a antonné en action de grâces le *Te Deum* qui a été chanté par toute l'assemblée en allant à l'église ou chacun

¹²³ Ceci signifie que le Père Jean-Baptiste L'Écuy a sans doute voté pour le Père Lelong et non pour lui-même, contrairement à ce qu'affirme Berthe Ravary (Cf. B. RAVARY, *op. cit.*, p. 92).

ayant pris son rang, il a finy avec la prière accoutumée au son des cloches et ensuite ladite élection a été publiée aux portes tant de ladite église que du monastère, le tout en présence desdits Seigneurs et Commissaires députés par Sa Majesté et aussy en présence desdits Notaires et ont été ladite élection et tous les actes et lettres missives reçues, mentionnés et remis au chartrier de ladite abbaye pour y avoir recours au besoin. Fait et passé audit Prémontré en ladite salle capitulaire par devant Nousdits Notaires et le Révérendissime abbé et Général élu. Signé avec les susdits abbés présents et les religieux chanoines réguliers susnommés, l'an jour et heure susdits. A la Minutte de la présente demeure A. Gandelot l'un desdits Notaires, laquelle est controllée à Coucy par Lefevre le vingt cinq dudit mois et qui a reçu sept livres.

Garot

Gandelot

Confirmation de l'élection

Pie VI confirme l'élection de Jean-Baptiste L'Écuy, le 11 décembre 1780¹²⁴ et lui confère la charge, le gouvernement et l'administration de l'abbaye, tant au spirituel qu'au temporel:

Pius Episcopus Servus Servorum Dei, dilectis filiis Capitulo et Canonicis regularibus monasterii Sti joannis baptistae ordinis canonicorum regularium Sti augustini congregationis praemonstratensis ac totius ordinis et congregationis praedictorum capitis Laudunensis dioecesis, salutem et apostolicam benedictionem.

Hodie monasterio vestro Sti Joannis Baptistae ordinis Canonicorum regularium Sti Augustini congregationis praemonstratensis ac totius ordinis et congregationis praedictorum capiti Laudunensis dioecesis, ad quod, dum illud pro tempore vacat, electio personae idoneae dicto monasterio in abbatem praeficiendae ad vos spectare et pertinere dignoscitur, certo tunc expresso modo abbatis regimine destituto, de persona dilecti filii Joannis Baptistae L'Écuy a vobis canonice electi nobis et venerabilibus fratribus nostris Sanctae Romanae ecclesiae Cardinalibus ob suorum exigentiam meritorum accepta, de fratrum eorundem consilio auctoritate apostolica providimur, ipsumque illi in abbatem praeficimus, curam, regimen, et administrationem dicti monasterii ei in Spiritualibus et temporalibus plenarie committentes prout in nostris inde confectis litteris plenius continetur.

Quocirca discretioni vestrae per apostolica scripta mandamus, quatenus eidem joanni baptistae abbati tanquam patri et pastori animarumstrarum humiliter intendentes ac exhibentes ei obedientiam et reverentiam debitas

¹²⁴ NA, ŔP Strahov, listiny, i.č. 556. *Pius VI, De confirmatione neoelecti abbatis L'Écuy*. Orig. pergam. 30,5 x 22,9 latin. Bulla plumbea in filo canapis (tantum parvum fragmentum asservatum).

et devotas ejus salubria monita et mandata suscipiatis humiliter et efficaciter adimplere curetis; alioquin sententiam, quam ipse joannes baptista rite tulerit in rebelles, ratam habebimur et faciemus auctore Domino usque ad satisfactionem condignam inviolabiliter observari.

Datum Romae apud Sanctum Petrum anno incarnationis dominicae millesimo septingentesimo octogesimo, tertio idus decembris pontificatus nostri anno Sexto¹²⁵.

Le lendemain, le 12 décembre 1780, Pie VI octroyait la bulle¹²⁶ concédant à Jean-Baptiste L'Écuy la confirmation de son élection et le droit de recevoir la bénédiction abbatiale, des mains de l'archevêque de Paris, ou de l'archevêque de Sens, ou encore de l'évêque de Laon ou de n'importe quel autre évêque délégué par l'un d'eux. Le document porte la formule de serment que le nouvel élu devra prêter avant de recevoir la bénédiction abbatiale:

Pius Episcopus Servus Servorum Dei, dilecto filio Joanni Baptistae L'Écuy abbati monasterii Sancti Joannis Baptistae ordinis Canonicorum regularium Sti Augustini congregationis Praemonstratensis ac totius ordinis et congregationis praedictorum Capituli, Salutem et apostolicam benedictionem.

Cum Nos pridem monasterio Sti Joannis Baptistae ordinis Canonicorum regularium St Augustini congregationis Praemonstratensis ac totius ordinis et congregationis praedictorum capituli Laudunensis dioecesis de persona tua a dilectis filiis Capitulo et Canonicis dicti monasterii canonice electa nobis et venerabilibus fratribus nostris Sanctae Romanae ecclesiae Cardinalibus ob tuorum exigentiam meritorum accepta de fratribus eorundam consilio apostolico auctoritate providevimus, teque illi in abbatem praefecerimus, curam, regimen et administrationem dicti monasterii tibi in Spiritualibus et temporalibus plenarie commitentes, prout in nostris inde confectis litteris plenius continetur. Nos ad ex quae in tuae commoditatis augmentum cedere valeant favorabiliter intendentes, tuis in hac parte supplicationibus inclinati, tibi ut a venerabilibus fratribus nostris Parisiensi et Senonensi archiepiscopis ac Laudunensi Episcopo vel ab altero eorum munus benedictionis recipere libere et licite valeas, ac eisdem archiepiscopis et episcopo seu alicui eorum ut munus praedictum tibi impendere possit plenam et liberam dicta auctoritate tenore praesentium concedimus facultatem. Volumus autem quod iidem archiepiscopi et episcopus seu aliqui eorum, qui munus praedictum tibi impendet, antequam illud tibi impendat, a te, nostro et Romanae ecclesiae nomine, fidelitatis debitae solitum recipiat juramentum juxta formam praesentibus adnotatam, ac formam juramenti hujusmodi quod praestabis nobis de verbo ad verbum per tuas

¹²⁵ Ce document était inconnu de Berthe Ravary.

¹²⁶ NA, RP Strahov, listiny, i.č. 557, *Pius VI, De benedictione novi abbatis accipienda*. Orig. pergam. 46 x 28,9, latin, bulla plumbea in filo canapis.

patentes litteras tuo sigillo munitas per proprium nuncium quanto citius destinare procures; forma autem juramenti per te praestandi talis est; Ego Joannes Baptista L'Écuy abbas monasterii Sti Joannis Baptistae ordinis Canonicorum regularium Sti Augustini congregationis Praemonstratensis ac totius ordinis et congregationis praedictorum Capituli Laudunensis dioecesis ab hac hora in antea fidelis et obediens ero Beato Petro, Sanctaeque Apostolicae Romanae Ecclesiae et D. nostro D. Pio Papae Sexto ejusque successoribus canonice intransibitibus; non ero in consilio aut consensu vel facto ut vitam perdant, aut membrum, seu capiantur mala captione, aut in eos violenter manus quomodolibet ingerantur, vel injuriae aliquae inferantur quovis quaesito colore; consilium vero quod mihi credituri sunt per se aut nuncios seu litteras ad eorum damnum, me sciente, nemini pandam: papatum Romanum et regalia St Petri adjutor eis ero ad retinendum et defendendum contra omnem hominem; Legatum apostolicae Sedis in eundo et redeundo honorifice tractabo, et in suis necessitatibus adjuvabo; jura, honores, privilegia et auctoritatem Romanae Ecclesiae Domini nostri Papae et Successorum praedictorum conservare et defendere, augere et promoveri curabo, non ero in consilio, facto, vel tractatu in quibus contra ipsum Dominum nostrum vel eandem romanam Ecclesiam aliqua sinistra vel prejudicialia personarum juris, honoris, Status et potestatis eorum machinentur; et si talia a quibuscumque tractari novero vel procurari, impendiam hoc pro posse, et quanto citius commode potero significabo eidem Domino nostro, vel alteri per quem ad ipsius notitiam poterit pervenire, regulas Sanctorum Patrum, decreta, ordinationes, sententias, provisiones, dispositiones, reservationes et mandata apostolica totis viribus observabo, et faciam ab aliis observari: haereticos, schismaticos et rebelles Domino nostro et Successoribus praedictis pro posse persequar et impugnabo: vocatus ad Synodum veniam, nisi praepeditus fuero canonica praepeditione, possessiones vero ad mensam monasterii mei pertinentes non vendam, neque donabo, neque impignorabo, neque de novo infeudabo, vel aliquis modo alienabo¹²⁷, etiam cum consensu conventus monasterii mei, inconsulto Romano pontifice, et constitutionem super prohibitione investiturarum bonorum jurisdictionalium ad ecclesias inferiores spectantium de anno Domini millesimo Sexcentesimo vigesimo quinto editam servabo; Sic me Deus adjuvet, et haec Sancta Dei evangelia.

¹²⁷ Ceci rejoint les termes du serment rapporté dans J. LE PAIGE, *Bibliotheca Ordinis Praemonstratensis*, Paris, 1633, p. 880. On pourra se reporter à notre contribution: B. ARDURA, «Du Praepositus de saint Augustin à l'abbé dans la tradition prémontrée jusqu'à la fin de l'Ancien Régime», *Abbatat et abbés dans l'ordre de Prémontré*, sous la dir. de D.-M. DAUZET et M. PLOUVIER (Bibliotheca Victorina XVII), Turnhout, 2005, pp. 39-90.

Datum Romae apud Sanctum Petrum anno incarnationis Dominicae millesimo Septingentesimo octogesimo pridie idus Decembris pontificatus nostri anno Sexto¹²⁸.

L'abbé L'Écuy adressa alors une supplique¹²⁹ non datée au Parlement pour l'exécution de la bulle de confirmation pontificale. On se souvient de la pratique en usage en France sous l'Ancien Régime: les documents et décisions en provenance de Rome, et donc de l'étranger, devaient être soumis au Parlement pour enregistrement. C'est ainsi que les décisions du concile de Trente ne furent reçues qu'en partie – partie doctrinale à l'exclusion de la partie consacrée à la réforme de l'Église – par le Parlement de Paris, et encore, sous le règne de Louis XIII, soit pratiquement un siècle après la clôture du concile.

Supplie humblement Jean Baptiste L'Écuy prêtre religieux profès de l'ordre de Prémontré, qui a été élu par acte du 18 septembre 1780 à l'abbaye de Prémontré, chef d'ordre, diocèse de Laon, vacante par la mort de Guillaume Manoury¹³⁰ dernier titulaire, laquelle élection a été agréée par le Roi le 28 du mois de Septembre, qu'il vous plaira lui permettre de mettre à exécution dans le ressort de la Cour les bulles de confirmation de la dite élection, et de provision avec dispense *ad quatuor pro regulari* de la dite abbaye de Prémontré, chef d'ordre, expédiées en faveur du suppliant, et données à Rome à S. Pierre l'an 1780 de l'incarnation de notre Seigneur le trois des ides du mois de décembre, l'an 6^{ème} du pontificat de Pie VI¹³¹.

Le 20 décembre 1780, Pie VI envoyait au nouvel abbé de Prémontré ce bref¹³² de confirmation et de félicitations, souhaitant que l'abbaye et l'Ordre de Prémontré fleurissent sous sa conduite, à la lumière de ses exemples et grâce à ses enseignements:

PIUS PP. VI

Dilecte Fili Salutem et Apostolicam Benedictionem. Valde gratum Nobis fuit, Dilecte Fili, praestitum in Nos ac Apostolicam hanc Sedem observantiae pietatisque Officium tuum, quo diligenter perscripsisti te ad supremum

¹²⁸ Ce document était inconnu de Berthe Ravary.

¹²⁹ NA, ŘP Strahov, pozůstalosti, kart. č. 4.

¹³⁰ Guillaume Manoury, né à Elbeuf en 1712, profès de Prémontré, prêtre à Laon le 21 septembre 1737, prieur-curé dans plusieurs paroisse, élu général en 1769, décédé à Paris, au collège Sainte-Anne, rue Hautefeuille, le 18 juillet 1780, puis transféré à l'abbaye de Prémontré.

¹³¹ Ce document était inconnu de Berthe Ravary.

¹³² NA, ŘP Strahov, listiny, i.č. 559, *Pius VI neoelecto abbati L'Écuy*. Orig. pergam. 53,7 × 34,7, latin. Sigillum appressum (fragmentarie asservatum). Ce document était connu de Berthe Ravary. Cf. B. RAVARY, *op. cit.*, p. 96.

Praemonstratensis ordinis gradum rite esse per Fratrum suffragia electum. Id ipsum Nos non solum confirmare Actione Nostra Concistoriale, sed ea etiam omnia, quae hic requirebantur non mediocri Liberalitate Nostra expeditiora Tibi facere volumus, ut ex Procuratore Generali¹³³, qui apud Nos est, intelliges, quo singolari Nostro erga Te, tuumque Ordinem studio magis obsequeremur. Illud proinde nunc Tibi persuasum precipue esse debet, Dilecte Fili, nihil a te in istum locum evento Nobis jucundius accidere posse, quam si Praemonstratensem Caetum sub Te, Tuoque ductu, exemplis, institutisque maxime florere illustrarique videamus. Quod ut facilius assequaris, et Deum Optimum Maximum, ut propitius Tibi favensque sit, precamur, et omnia Pontificiae gratiae, amoris, et patrocinii praesidia, atque adjumenta pollicemur. Ac in certius paternae hujus voluntatis pignus Apostolicam Benedictionem Tibi, Dilecte Fili, tuoque universo Ordini peramanter impertimur. Datum Romae apud Sanctum Petrum sub Annulo Piscatoris die XX decembris MDCCLXXX pontificatus Nostri Anno Sexto.

L'élection fut enregistrée¹³⁴ par le Parlement de Paris, le 29 décembre 1780.

Bénédiction abbatiale et prise de possession de l'abbaye de Prémontré

L'abbé L'Écuy reçut la bénédiction abbatiale, le 4 février 1781, des mains de Charles Bernard Collin de Contrisson¹³⁵, évêque titulaire des Thermopyles, auxiliaire de l'évêque¹³⁶ de Laon, assisté des abbés de Laval Dieu¹³⁷ et Montcetz¹³⁸. Monseigneur de Sabran publia, deux jours avant la date fixée pour la bénédiction abbatiale, soit le 2 février 1781, un décret¹³⁹ par lequel il délégua son auxiliaire pour précéder à cette bénédiction.

¹³³ Le procureur général était le père Eloi David De Smedt, profès de l'abbaye de Tongerlo, procureur de 1779 à 1804. Cf. L. GOOVAERTS, *Écrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré. Dictionnaire bio-bibliographique*, Bruxelles, 1899-1916, reproduit en fac-similé, Genève, 1971, t. I, pp. 179-180.

¹³⁴ NA, RP Strahov, listiny, i.č. 560. *Parlamentum Parisiense abbatii L'Écuy de eius electione*. Orig. pergamin. 27,4 x 19.

¹³⁵ Né dans le diocèse de Toul en 1722, il était prêtre, chanoine, doyen et vicaire général du diocèse d'Avranches, docteur en théologie de la Sorbonne, lorsque, le 13 mars 1775, il fut promu au siège titulaire des Thermopyles et nommé auxiliaire de l'évêque de Laon.

¹³⁶ Louis Hector Honoré Maxime de Sabran fut évêque de Laon, du 30 mars 1778 à sa mort en 1811.

¹³⁷ Remacle Lissot, abbé de Laval Dieu, de 1766 à 1791.

¹³⁸ François Athey, abbé de Montcetz, de 1772-1787.

¹³⁹ NA, RP Strahov, pozůstalosti, kart. č. 4.

Monseigneur de Contrisson signa, dans le palais abbatial de Prémontré, le certificat suivant, attestant avoir donné la bénédiction abbatiale à l'abbé de Prémontré Jean-Baptiste L'Écuy:

Carolus Bernardus Collin de Contrisson, Dei et apostolicae Sedis gratia episcopus Thermopylensis, etc. universis praesentes Litteras inspecturis notum facimus et testamur, quod die, datae praesentium, cum licentia ill. et Rever. Domini D. Episcopi ducis Laudunensis in ecclesia abbatiae Praemonstratensis accitis et assistentibus nobis Reverendissimis fratribus et dominis abbatibus de Lavaldieu et de Moncez munus Benedictionis abbatialis ritu consueto, solemniter impendimus dilecto nobis in Christo fratri et domino Lecuy, Dei et Sanctae sedis apostolicae gratia, Premonstrati abbas et Sacri et Canonici Praemonstratensis Ordinis Capiti et generali Electo et Confirmato secundum Bullas apostolicas ab illo obtentas prestitis ab eo juramentis assuetis, datum in palatio abbatiae Praemonstratensis sub signo sigilloque Nostris et secretarii Nostri subscriptione, anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo primo, Die vero mensis februarii quarta. † Car. Bern. Episcopus Thermopylensis.

De mandato

Butet

Le nouvel abbé prit possession de l'abbaye, le 4 février 1781, comme en témoigne le procès-verbal des notaires royaux Garot et Ganderot:

Aujourd'hui Dimanche

quatre février mil sept cent quatre vingt un neuf heures et demi du matin, en la présence de nous Charles Jean François Garot et Jean François Ganderot notaires royaux et apostoliques au Diocèse de Laon, résidents à Couci soussignés,

Est comparu Messire Jean Baptiste L'Ecuy conseiller du Roi en ses Conseils, élu abbé de l'abbaye de Prémontré, Chef et Général de tout l'ordre, le quel en conséquence des Bulles à lui accordées par notre Saint Père le pape, expédiées en Cour de Rome l'an Mil Sept Cent quatre vingt, le troisième des jours de Décembre l'an sixième du Pontificat de Pie Six, enregistrées en la Cour de Parlement de Paris suivant l'arrêt d'Exequatur du vingt neuf dudit mois de Décembre, et qui seront incessamment enregistrées au Greffe des Insinuations ecclésiastiques du Diocèse de Laon, par lui représentées et dont lecture a été faite par le révérend Père André Bateux secrétaire du Chapitre, en présence des Révérends Pères, Prieur, Religieux, et Chanoines Réguliers de ladite abbaye, au devant de la porte d'Entrée d'icelle, appelée la porte de Saint Norbert, où Mondit Seigneur s'est rendu de l'Eglise et paroisse Saint Norbert dudit Prémontré, et là a pris possession corporelle, réelle et actuelle en personne, de ladite abbaye et chef d'ordre de prémontré par la libre entrée en ladite abbaye, en l'Eglise et autres lieux en dépendant, et de tous lesdits honneurs, droits, fruits, revenus et dépendances pour en jouir suivant et conformément auxdites bulles; à laquelle prise de possession personne ne s'est opposé, au contraire

tous lesdits Sieurs Prieur, Religieux et Chanoines Réguliers de ladite maison présents et assistants y ont acquiescé avec beaucoup d'acclamations, marque de joie et reconnaissance, et de tout lequel effet ledit Seigneur de L'Écuy a requis le présent acte pour servir et valoir ce que de raison. Fait et passé en ladite abbaye de Prémontré par devant nous notaires susdits, et lecture faite ledit Seigneur de L'Écuy, et mesdits Sieurs Prieur, religieux et Chanoines Réguliers ont signé en la minute de la présente contrôlée ledit jour quatre février Mil Sept Cent quatre vingt un, par Lefeuvre qui a reçu sept livres, et a signé, ladite minute demeurée audit M^e Ganderot notaire.

M^e Garot
Second No[tai]re

Ganderot

Une conclusion imprévue

Le 1^{er} novembre 1790, la Révolution signifia à l'abbé L'Écuy, qui s'apprêtait à célébrer la messe de la Toussaint, d'avoir à quitter son palais abbatial. Dix ans jour pour jour après son élection abbatiale, l'abbé de Prémontré devait être le premier à quitter son abbaye:

Le vœu de mes frères ceignit ma tête de la mitre et me chargea du soin de l'Ordre tout entier. Honneur bien grand sans doute, mais qui devait me coûter cher: j'étais destiné à voir notre ruine!¹⁴⁰

Les religieux, peu après le départ de leur abbé, furent contraints d'abandonner Prémontré:

Forcé de quitter son abbaye en 1790, L'Écuy n'était pas à Prémontré quand on vint signifier à ses enfants la fin de leur existence régulière. Un nommé Mauduit, chef de la commission, arrivant à Prémontré, trouva les religieux au Chapitre, après tierce et avant la messe canoniale. On le reçut avec indignation; on voulut bien lui reprocher de s'être présenté dans une maison telle que la leur en mauvaise tenue; car il portait un pantalon qui alors n'était pas de mise en pareille circonstance; et, sans lui laisser le temps de sortir de son état déconcerté, le circateur, nommé M. Grébert, entonna selon l'usage le *Salve Regina* (du cinquième ton) et tous les religieux se rendirent au chœur¹⁴¹.

¹⁴⁰ B. RAVARY, *op. cit.*, p. 199.

¹⁴¹ BADICHE, «Prémontré», *Dictionnaire des ordres religieux*, Paris, Migne, 1850, t. II, col. 289.

Les documents que nous proposons aujourd'hui, ont probablement été confiés à l'abbaye de Strahov, lorsque les exécuteurs testamentaires de l'abbé L'Écuy remirent à la garde des Prémontrés le cœur de celui qui avait vivement souhaité qu'au moins une partie de ses cendres reposât auprès de ses frères. Toutes les abbayes prémontrées de France ayant disparu à l'époque de sa mort en 1834, c'est auprès du sépulcre de saint Norbert que, selon ses vœux, fut déposé le cœur du dernier abbé résidant à Prémontré. Deux ans avant sa mort, l'abbé L'Écuy écrivait, en effet, à l'abbaye de Strahov «qu'une partie de [ses] cendres ne fût pas privée de sépulture ecclésiastique», d'après son ami, le docteur Martin: «Il ne voulait pas que l'on crût que la vanité l'avait porté à ordonner ces dispositions et, en effet, tous ceux qui ont connu la simplicité de son caractère ne l'en soupçonneront pas. Mais il était naturel qu'il souhaitât que quelque chose de sa dépouille mortelle fût conservé dans un monastère de son ordre»¹⁴².

Il fallut attendre le printemps 1951 pour que le Révérendissime Père Yves Bossière, abbé de Mondaye, parvienne à faire transférer les restes mortels du dernier abbé général résidant à Prémontré, du cimetière parisien de Montparnasse, dans son abbaye normande où, le 25 septembre 1951, il fut solennellement inhumé dans la nef centrale de l'église abbatiale de Mondaye.

Le Père François Petit, concluait par ces mots son *Oraison funèbre de Jean-Baptiste Lécuy, dernier Abbé de Prémontré*:

Une destinée humaine comporte toujours des leçons de vie chrétienne. Laissez-moi en dégager deux de la vie de Lécuy.

La première, pour les particuliers. Quelles que soient les épreuves par où passe notre existence nous pouvons toujours trouver en nous-mêmes la sérénité. Les anciens l'avaient déjà vu. Quand le monde s'écroulerait sur le sage, disait Homère, il le frapperait de ses ruines sans l'émouvoir: *impavidum ferient ruinae*. Saint Paul le disait avec plus de magnificence: Je suis certain que ni la faim, ni la soif, ni la nudité, ni la persécution, ni le glaive, ni les puissances supra-terrestres ne sauraient me séparer de l'amour de Dieu qui est en Notre-Seigneur Jésus-Christ (Rom. VIII, 38). Et Lécuy plus tranquillement: «J'ai l'expérience qu'après la tempête le Seigneur donne le calme, après la tristesse il verse sa joie dans le cœur.» La foi, l'espérance, l'amour de Dieu et de nos frères dépassent toutes les épreuves et peuvent toujours nous assurer la paix du cœur et la joie profonde des chrétiens.

La deuxième leçon, à l'usage de ceux qui sont en charge.

¹⁴² B. RAVARY, *op. cit.*, p. 271.

Lorsque les catastrophes menacent le monde, l'intelligence et le courage ne suffisent pas à les empêcher. Il y faut des réformes profondes. Pour le maintien de la vie religieuse, c'était insuffisant de vouloir faire un ordre utile, il eût fallu renoncer plus tôt à des droits seigneuriaux que rien ne justifiait plus, à un faste que Lécuy déplorait plus tard en disant: «Nous menions une vie de château.» Il eût surtout faire appel à la foi qui existait encore, montrer le primat de la vie contemplative, la nécessité pour l'Église de la prière, de la pénitence, d'une prédication authentique de l'évangile. Et ainsi dans tous les domaines de l'activité chrétienne. Mais ni le roi, ni l'assemblée des évêques, ni la commission des réguliers, ni le parlement ne l'ont vu, et Dieu qui se glorifie de donner aux rois et aux peuples – à son Église même – de grandes et terribles leçons permit que cela demeurât inaperçu¹⁴³.

Ainsi se réalisait le vœu de l'abbé L'Écuy: être enseveli au milieu de ses frères. Cet homme pourrait nous sembler bien lointain ... en réalité, il ne l'est pas. Sur nombre de ses contemporains, il avait l'avantage de saisir ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui les «signes des temps».

Le Chapitre national se réunit le 15 août 1779, neuf ans après les précédentes assises tenues en 1770, et un an avant l'élection de L'Écuy au siège de Prémontré. Le vieil abbé général Guillaume Manoury laissa alors à Jean-Baptiste L'Écuy, l'honneur de prononcer le discours d'ouverture. En une période particulièrement difficile, il convenait de mettre en avant un homme au fait des idées et des événements, et susceptible de jouer un rôle décisif dans le futur¹⁴⁴.

Notre véritable gloire est d'être des religieux estimés. Et que nous manque-t-il pour cela? Si je porte mes regards sur le premier siège de l'ordre, je puis m'écrier avec le roi prophète que l'amour de la Vérité s'y est rencontré avec la bonté indulgente et que la Justice et la Paix se sont embrassées. Si je les tourne vers cette respectueuse Assemblée, un vénérable et vertueux vieillard, plusieurs hommes d'un mérite éminent en occupent les premières places; les supériorités sont remplies par des sages et vigilants coopérateurs; de bons et utiles curés sont répandus dans les différents diocèses; une jeunesse qui promet s'élève dans nos maisons d'études mieux tenues; et nos noviciats, malgré la défaveur des temps, ne se dégarnissent point. Reprenons donc courage et ayons soin qu'aucun schisme, aucune division ne rompe la paix entre nous;

¹⁴³ F. PETIT, *Oraison funèbre de Jean-Baptiste Lécuy, dernier Abbé de Prémontré*, (pro manuscrito), p. III.

¹⁴⁴ Cf. F. PETIT, «Le discours du P. L'Écuy au chapitre de 1779», *Actes officiels du 15^e Colloque du C.E.R.P.*, Amiens, 1990, p. 6-9. «Le: Discours... de L'Écuy lors de l'ouverture du chapitre national de 1779», éd. X. LAVAGNE D'ORTIGUE, *An. Praem.*, t. LXXXII (2006) pp. 187-206.

car c'est encore, Messieurs, ce que le public nous pardonne le moins. Tâchons qu'un peu d'émulation vienne nous prêter son aiguillon salutaire. Bientôt tout renaîtra, tout se régénérera, cet Ordre verra luire encore des jours semblables à ceux de sa jeunesse¹⁴⁵.

Viale Giotto 27

Bernard ARDURA O.Praem.

I-00153 Roma

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 205.